



## Conseil Communal d'Arzier-Le Muids

### Préavis 01/2026 - Demande de crédit de CHF 1'485'000.– TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable entre les Communes d'Arzier-Le Muids et Bassins

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 9 mars 2026 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur le Municipal Frédéric Guilloud ainsi que Monsieur Davide Troiano. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications données.

#### **Commentaires généraux :**

En préambule, nous tenons à rappeler les conclusions du dernier rapport sur ce même préavis en décembre dernier :

*Compte tenu de ce qui précède, la commission est favorable au projet, mais pas à n'importe quelles conditions. Il est indispensable d'assurer notre approvisionnement en eau au-delà d'un horizon de 19 ans et d'investir dans des ouvrages qui ne risquent pas de devenir inutiles après seulement un tiers de leur durée d'amortissement.*

*À notre avis, la Municipalité doit retravailler ce dossier, notamment la convention, et le présenter au Conseil lorsque le projet aura été consolidé et pérennisé. Pour cette raison, nous demandons le renvoi du préavis en Municipalité.*

A ce jour, la convention a été présentée, toutefois sans changements concernant la durée de la garantie d'approvisionnement qui est fixée à 19 ans dans ce document entre Bassins et Arzier-Le Muids. Nous demandons au minimum une extension à 40 ans (pour rappel amortissement sur 60 ans).

De nombreux échanges par courriels et téléphoniques ont été faits entre la commission et la Municipalité. Ceci n'a malheureusement pas abouti à un changement du point mentionné plus haut, soit la prolongation de la garantie et assurance de la part de Bassins qu'ils ne cesseront pas l'approvisionnement après 19 ans, alors que nous amortissons sur 60 ans.

Nous étions en attente d'un possible renvoi du préavis à une date ultérieure qui devait être discuté lors de la séance de la Municipalité mercredi 18 mars dernier. La décision a été de garder ce préavis à l'ordre du jour.

Nous n'avons donc pas été en mesure de fournir le rapport selon le délai demandé au 13 mars dernier et nous nous en excusons.

Par conséquent, et du fait qu'aucuns changements n'a été observés sur ce dossier entre décembre dernier et ce jour, notre commission a opté pour un nouveau renvoi à la Municipalité de ce préavis.

Arzier – Le Muids, le 20 mars 2026

La commission ad'hoc .

M. GOTSCHIN Gilles .....

Mme PIAGET Laure .....

Mme ZEHNDER Carine .....

M. VOUTAT Pascal, rapporteur .....

M. UYGUR Inal .....